

# Affectation des AESH pour la rentrée 2021

## il faut des fiches de vœux et des établissements/écoles de rattachement !

La fin de l'année scolaire approche et pour les personnels non-titulaires de l'Éducation nationale, c'est aussi un moment de stress : où vais-je être affecté-e l'an prochain ? Quand serai-je au courant de mon affectation ?



Les AESH sont trop souvent démunie-s face aux décisions arbitraires de leur hiérarchie. Avec les PIAL, leurs conditions d'affectation se sont dégradées puisque les AESH sont affecté-es dans les différentes écoles et établissements scolaires d'une zone géographique.

Les difficultés quant aux affectations résultent de l'absence de statut pour les AESH : les personnels non-titulaires n'ont pas accès au mouvement, il n'y a pas de règles d'affectation transparentes et explicites définies par une circulaire nationale comme c'est le cas pour les fonctionnaires. Elles et ils ne sont pas rattaché-e-s administrativement à un établissement scolaire et ne peuvent donc prétendre à des frais de déplacement quand elles-ils sont affecté-e-s sur plusieurs écoles, collèges ou lycées en même temps.

Néanmoins, les services départementaux de l'Éducation nationale pourraient améliorer les conditions d'affectation des AESH. SUD éducation revendique :

- la mise en œuvre de fiche de vœux pour que les AESH formulent leurs préférences d'affectation : 1er degré, 2d degré, lieu d'affectation, public accompagné en fonction d'expériences/compétences spécifiques.
- des règles d'affectation transparentes afin d'en finir avec l'opacité des affectations ! Il en existe dans certaines académies pour les non-titulaires enseignant-es (en fonction de leur ancienneté, de leur volonté d'être maintenu-e sur leur poste...)
- le rattachement administratif, à une école ou un établissement scolaire permettant aux AESH de prétendre à des frais de déplacement en cas d'affectation sur plusieurs écoles, collèges ou lycées en même temps.

## Gagner sur ces revendications, c'est possible !

(Contactez le syndicat SUD éducation de votre département afin d'être tenu-e au courant des démarches pour gagner cette fiche de vœux !)

SUD éducation appelle tou-te-s les personnels AESH à se mobiliser massivement le 3 juin pour obtenir un vrai statut intégré dans la Fonction Publique pour gagner de nouveaux droits et en finir, par exemple, avec les affectations arbitraires !

En grève le 3 juin pour un vrai statut, un vrai salaire !